

## LA BALLADE DE ROBIN DES BOIS



## LE JOURNAL DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE ÉDITION DE JUILLET 2023



L'inspiration était au rendez-vous! Vous avez été nombreux et nombreuses à nous envoyer des propositions de devise pour notre municipalité suite à notre appel d'avril dernier.

Les conseillers ont pris grand soin de toutes lire vos idées et de débattre de celles qui représentaient le plus Saint-Ignace-de-Stanbridge. Le choix s'est arrêté sur **Force, nature et labeur**. Les membres du conseil tiennent à féliciter Monica Messier pour avoir si bien cerné l'esprit de Saint-Ignace. Ils remercient également tous et toutes qui ont envoyé des suggestions: la décision n'a pas été facile à prendre.

Il était beau de constater qu'il y avait des thèmes centraux qui unissaient vos idées. La terre, la nature, notre passé historique et la fierté du travail étaient les sujets qui transcendaient vos suggestions.

La gagnante se mérite un panier cadeau d'une valeur de 100\$ de produits 100% ignaçois. Félicitations!

## VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Cette année, c'est au tour des adresses à l'est du rang de l'Église à voir leurs fosses se faire vidanger. La période de vidange sera du **5 au 22 septembre**. Si vous faites affaire avec la municipalité pour votre vidange de fosse et que votre fosse n'a pas été vidangée l'année dernière, elle le sera cette année. En effet, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, de la Loi sur la qualité de l'environnement, stipule que la fosse d'une résidence permanente doit être vidée minimalement tous les 2 ans, et aux 4 ans pour celle d'une résidence secondaire.

Les adresses prévues pour cette année recevront prochainement par la poste une lettre vous confirmant la date de venue chez vous pour la vidange ainsi qu'une explication des préparatifs que vous devez suivre si vous voulez vous assurer qu'elle soit vidée et de ne pas avoir à payer de pénalité.

Nous vous rappelons également que si vous faites vider votre fosse de manière indépendante, vous devez nous faire parvenir votre preuve de vidange au [info@saint-ignace-de-stanbridge.com](mailto:info@saint-ignace-de-stanbridge.com)

## BLEUETIÈRE SARIANNE

Connaissez-vous l'entreprise Bleuetière Sarianne? Peut-être que vous la connaissez mais vous vous n'êtes pas encore rendus sur les lieux? Ça vaut la peine pourtant! Petit à petit la bleuetière s'est agrandie à travers les années. Aujourd'hui il y a près de **2700 plants** en production et **16 variétés de bleuets** pour satisfaire tous les palais. La production est certifiée biologique par Ecocert Canada! Les propriétaires Annick Falcon et Éric Santerre seront bientôt prêts à vous accueillir pour la cueillette qui débutera dans quelques jours.

C'est au 980, 2e Rang Sud que vous pouvez vous procurer des paniers de bleuets ou faire vos propres cueillettes. Pour les heures d'ouverture, Annick et Éric vous invitent à consulter la page Facebook de Bleuetière Sarianne. Pour les commandes et toute autre information, vous pouvez téléphoner au (438) 823-6848 ou leur faire parvenir des messages via leur page Facebook.

Ce n'est pas tous les jours qu'un théâtre ambulant s'arrête à Saint-Ignace-de-Stanbridge! Le comité loisirs est plus qu'heureux de vous avoir offert ce spectacle haut en émotions et débordant de rires pour toute la famille. Malgré la pluie diluvienne qui nous est tombée sur la tête cette journée-là, la salle communautaire fut très bien adaptée pour accueillir décors, acteurs, éclairage, musicien et, bien évidemment, le public! Bravo à la troupe de La Machine de l'Arrière Scène et les Saltimbanque du 450.

## CITOYEN: UN RÔLE QUI A DU POUVOIR

Vous pouvez assister aux séances du conseil de la municipalité pour connaître les projets de règlement qui y sont déposés. En vous présentant à la période de questions d'une séance, vous pourrez interroger les membres du conseil et les inviter à justifier leurs décisions.

Où peut-on trouver l'information ?

Tous les projets de règlement doivent être accessibles au public au moins deux jours avant la séance d'adoption. Certaines municipalités rendent accessibles les projets de règlement et avis de motion directement sur leur site Internet. Communiquez avec votre municipalité pour connaître la meilleure manière de vous tenir au courant des projets de règlement.

Source: MAMH

## RÉPERTOIRE DE NOS ENTREPRISES LOCALES

<b>SCIERIE DUHAMEL</b> (450) 296-8282 <a href="mailto:sales@adf-sawmill.com">sales@adf-sawmill.com</a>	<b>BLEUETIÈRE SARIANNE</b> (438) 823-6848	<b>PLANTATION DE SAPINS ENOS</b> (450) 263-9821	<b>FERME JOHANNE FONTAINE</b> (450) 204-3540	<b>CARREFOUR ST-IGNACE</b> (450) 296-4236 STATION SHELL
<b>SOUDURE GÉNÉRALE JACQUES BOURGOIN</b> (450) 296-8878 <a href="mailto:jacquesbourgoin@videotron.ca">jacquesbourgoin@videotron.ca</a>	<b>L'ÉRABLE AU FIL DU TEMPS</b> (450) 248-9059 <a href="http://www.erableaufildutemps.ca">www.erableaufildutemps.ca</a>	<b>LES ÉQUIPEMENTS BARABY INC.</b> (450) 296-4411 <a href="http://www.baraby.ca">www.baraby.ca</a>	<b>LAURY PERRON KINÉSIOLOGUE</b> (581) 997-0111	<b>NOPAC ENVIRONNEMENT INC.</b> (450) 248-4747 <a href="http://www.nopac.ca">www.nopac.ca</a>
<b>FERME FORMIDO</b> (450) 296-4974 <a href="http://www.fermeformido.com">www.fermeformido.com</a>	<b>EURO-SPA</b> (450) 248-0666 <a href="http://www.euro-spa.com">www.euro-spa.com</a>	<b>L'ŒUF</b> (450) 248-7529 <a href="mailto:info@loeuf.ca">info@loeuf.ca</a>	<b>GARAGE DENIS GAGNON</b> (450) 296-4952	<b>GRANGE WALBRIDGE</b> (450) 248-3153 <a href="http://www.museemissisquoi.ca">www.museemissisquoi.ca</a>
<b>APICULTURE PATENAUDE</b> (514) 233-4437 <a href="http://ww2.apiculture-patenaude.com">ww2.apiculture-patenaude.com</a>	<b>B.C.C INC.</b> (514) 971 8558	<b>ABBATE CHARPENTIER</b> (579) 488 0253 <a href="http://abbatecharpentier.com">abbatecharpentier.com</a>	<b>TRANSPORT MARCEL POUTRÉ</b> (450) 296 4600 (450) 357 0274	<b>EXCAVATION WILLIAM SAYERS ET FILS.</b> (450) 248 2187

## RETOUR SUR LE CONGRÈS DE L'ADMQ

Peut-être vous êtes vous cogné le nez à la porte fermée du bureau municipal au mois de juin? C'est parce que la Directrice générale et la Directrice générale adjointe assistaient au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Ayant lieu une fois par année, ce congrès offre une multitude de formations variées et données par une panoplie d'experts en tout genre (droit, sécurité civile, comptables, etc.) afin de nous outiller toujours de mieux en mieux pour améliorer les services la population et les affaires municipales.

C'est également une opportunité unique pour les employés municipaux de sortir du patelin ignaçois et d'échanger avec d'autres municipalités sur nos différentes (ou pas si différentes que ça) réalités et enjeux. Les formations furent toutes instructives et servent déjà à améliorer nos services.

Le conseil est fier de favoriser la formation de son personnel et le développement de nouvelles idées et compétences.

## CONCOURS LES JARDINS FLEURIS

Vous avez jusqu'au 16 juillet pour nous faire parvenir les photos de vos aménagements paysagers!

Simplement à nous les envoyer au [info@saint-ignace-de-stanbridge.com](mailto:info@saint-ignace-de-stanbridge.com). Les photos reçues seront publiées sur Facebook le lundi 17 juillet, et les photos s'étant méritées le plus de votes (sous forme de "J'AIME") seront récompensées par des prix.

À vos jardins et appareils photos !

## VACANCES DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

Veillez prendre en note que l'inspectrice municipale sera en vacances du 17 au 28 juillet.

Planifiez vos demandes de permis en conséquence. Nous recommandons d'ailleurs d'émettre toute demande de permis un mois avant le début des travaux afin de s'éviter de mauvaises surprises.

## BOÎTES AUX LETTRES ENDOMMAGÉES

Vous avez été plusieurs à nous mentionner que vos boîtes aux lettres ont été vandalisées ou arrachées sur le territoire de Saint-Ignace.

Éducaloi nous rappelle que le vandalisme st un acte répréhensible qui peut être passible d'une amende ou encore d'une infraction criminelle.

Si vous êtes témoin ou victime de vandalisme, c'est la police qui est l'autorité responsable à contacter.

Merci de faire preuve de civilité et de respecter la propriété d'autrui.

### NE JETEZ PAS VOS MÉGOTS !

Chaque année, **80** incendies de forêt sont causés par des **articles de fumeurs**.

Solutions sécuritaires :

- ⊗ **NE JETEZ JAMAIS** le mégot par terre.
- ✓ **ÉTEIGNEZ LE MÉGOT** en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche.
- ✓ **DISPOSEZ DU MÉGOT** dans un contenant apporté à cet effet.
- ⊗ **ÉVITEZ** de vous débarrasser d'un mégot de cigarette par la fenêtre d'un véhicule.
- ⊗ **NE VOUS DÉBARRASSEZ PAS** du mégot dans les pots à fleurs.
- ⊗ **NE LAISSEZ JAMAIS** une cigarette allumée sans surveillance.

C'est la loi **RESPECTEZ le Règlement sur la protection des forêts.** (ARTICLE 6)\*

- ✓ Si vous fumez en forêt, **ARRÊTEZ-VOUS** sur une surface dégagée (terre battue, sable ou gravier).
- ⊗ **NE FUMEZ PAS** en marchant, en vous déplaçant en VTT ou en travaillant.

### UNE NÉGLIGENCE PEUT DEVENIR CATASTROPHIQUE !

Chaque année, **60** incendies de forêt sont causés par des **feux de camp**.

Solutions sécuritaires :

- ✓ **RESPECTEZ** les interdictions de faire des feux à ciel ouvert.
- ⊗ **ABSTENEZ-VOUS** de faire un feu si le danger d'incendie varie d'**ÉLEVÉ à EXTRÊME**.
- ✓ **PRIVILÉGIEZ** un foyer muni d'un pare-étincelles.
- ⊗ **N'EXCÉDEZ** pas le 1 mètre par 1 mètre.
- ⊗ **ÉVITEZ** de faire un feu lorsque le vent souffle à plus de 20 km/h.

C'est la loi **RESPECTEZ le Règlement sur la protection des forêts.** (ARTICLE 7)

- ✓ **CHOISISSEZ** un emplacement bien dégagé et faites le feu sur un sol de sable, de gravier ou de terre battue.
- ✓ **SURVEILLEZ** votre feu de camp en tout temps et ayez de l'eau à portée de main.
- ✓ **ÉTEIGNEZ** complètement votre feu de camp avec de l'eau ou du sable.
- ✓ **BRASSEZ** les cendres et recommencez jusqu'à ce que vous soyez assuré que le feu est bien éteint.

### LES CENDRES DE FOYER RESTENT CHAUDES JUSQU'À 7 JOURS !

Chaque année, **6** incendies sont causés par des **cendres encore trop chaudes**, disposées près de la forêt.

Solutions sécuritaires :

- ✓ **VIDEZ** régulièrement les cendres de votre foyer à l'aide d'une pelle en métal, jamais avec un aspirateur.
- ✓ **METTEZ** les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- ✓ **SORTEZ** le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone.
- ✓ Installez le contenant sur une **SURFACE NON-COMBUSTIBLE**, à une distance d'au moins 1 mètre de tout objet.
- ✓ **ATTENDEZ AU MOINS 7 JOURS** avant de transférer les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et **BRASSEZ** les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies.

### LES PRÉCAUTIONS ESSENTIELLES AVANT DE S'ÉCLATER !

Chaque année, **3** incendies de forêt sont causés par des **feux d'artifice**.

Solutions sécuritaires :

- ✓ **VÉRIFIEZ** la réglementation de votre municipalité à ce sujet avant de planifier une telle activité.
- ✓ **ÉLOIGNEZ-VOUS** des secteurs boisés.
- ✓ Il est important d'allumer vos feux d'artifice sur un **SOL DÉGAGÉ** de toute matière combustible.
- ✓ Ayez de l'**EAU** à portée de main ou un **EXTINCTEUR**.
- ✓ Après l'activité, **INSPECTEZ** le site pour vous assurer qu'aucune combustion ne persiste.
- ⊗ Lorsque le danger d'incendie varie d'**ÉLEVÉ À EXTRÊME**, il est recommandé de vous **ABSTENIR D'ALLUMER** des feux d'artifice à proximité de la forêt.
- ⊗ **ÉVITEZ** de faire des feux d'artifice si le vent souffle à plus de 20 km/h.
- ⊗ Si une interdiction de faire des feux à ciel ouvert est en vigueur, les feux d'artifice sont également **INTERDITS**.

## CONCOURS LES JARDINS FLEURIS

Les comités des loisirs & de l'environnement de Saint-Ignace-de-Stanbridge vous invitent à participer au concours de photos

### "Mon jardin fleuri"

Vous êtes résident? Faites nous parvenir une photo de votre aménagement extérieur avant le 16 juillet au [info@saint-ignace-de-stanbridge.com](mailto:info@saint-ignace-de-stanbridge.com)

Les citoyens pourront visiter la page FB de la municipalité et voter pour leur aménagement préféré.

Les trois aménagements qui auront reçu le plus de votes seront nommés gagnants du concours! 😊

#### CRITÈRES DE SÉLECTION:

**ORIGINALITÉ & CRÉATIVÉ... AMUSEZ-VOUS DANS LE CHOIX DES ESPÈCES ET DES COULEURS!**

### PRIX À GAGNER... PANIERS CADEAUX

• **PREMIER PRIX: 225\$** • **DEUXIÈME PRIX: 175\$** • **TROISIÈME PRIX: 100\$**

**ENSEMBLE, EMBELLISSONS NOTRE COMMUNAUTÉ!**

## NE BRÛLEZ PAS VOS REBUTS !

Chaque printemps, **75** feux sont causés par des **brûlages de rebuts**.

Alternatives écologiques et sécuritaires pour disposer de vos rebuts :

- ✓ Compostage
- ✓ Collecte des résidus verts
- ✓ Écocentre

Si vous ne pouvez faire autrement :

- ✓ Consultez la **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**, car un permis pourrait être exigé ou même interdit sur le territoire.
- ⊗ Abstenez-vous lorsque le **DANGER D'INCENDIE** varie d'**ÉLEVÉ à EXTRÊME** ou que le **VENT** souffle à plus de 20 km/h.
- ✓ **RESPECTEZ** les interdictions de faire des feux à ciel ouvert.

C'est la loi **RESPECTEZ le Règlement sur la protection des forêts.** (ARTICLE 7)

- ✓ **CHOISISSEZ** un emplacement dégagé, à l'abri du vent, sur un sol de sable, de gravier ou de terre battue, dépourvu de combustible au sol.
- ✓ La **DIMENSION** du feu ne devrait pas excéder 1 mètre par 1 mètre.
- ✓ **SURVEILLEZ-LE** en tout temps et ayez de l'eau, du sable ou de la terre à portée de main pour l'éteindre.

## LA CHALEUR DÉGAGÉE PAR UN VTT MENACE LA FORÊT !

Chaque année, **10** incendies de forêt sont causés par des **véhicules tout-terrain**.

Solutions sécuritaires :

- ⊗ **Ne STATIONNEZ PAS** un VTT dans les broussailles.
- ⊗ **Ne FUMEZ PAS** en marchant ou en vous déplaçant en VTT.
- ✓ Ayez toujours un **EXTINCTEUR** de 1 kg, classe ABC avec vous.
- ✓ **NETTOYEZ** les parties chaudes du VTT.
- ✓ Demeurez dans les **SENTIERS AMÉNAGÉS** à cette fin lorsque le danger d'incendie est **ÉLEVÉ**.
- ⊗ Pour des raisons écologiques, **NE CIRCULEZ PAS** le long des berges, dans les milieux humides.

## ON EST PRÉVOYANT

On s'informe quotidiennement du danger d'incendie et des restrictions en vigueur sur les **plateformes de la SOPFEU**.

**SOPFEU.QC.CA**

**APPLICATION MOBILE**



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA FORÊT!

## FEUX DE FORÊT

# 370

Chaque année, **370** incendies de forêt sont imputables à l'activité humaine.

**ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA FORÊT!**

SIGNEZ UN INCENDIE DE FORÊT  
**1-800-463-FEUX**